



N° 3356

**CIRCULAIRE AUX INSTITUTIONS
PROVINCIALES D'ENSEIGNEMENT À
L'EXCEPTION DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

A rappeler dans la réponse

V. réf. :

N. réf. : 2019/3356/AD/EL/AB

Le 7 janvier 2020

Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,

Objet : Shooting photos dans les établissements d'enseignement

La cellule communication Hainaut Enseignement, en collaboration avec le service communication de la Province de Hainaut, procède à des shootings photos dans vos institutions.

Le but est de constituer une banque d'images, dont l'accès sera sécurisé, et uniquement utilisée par les services provinciaux.

Le but de l'utilisation de ces données est d'illustrer, par des photos, de manière un peu moins froide et plus réaliste (c'est-à-dire en recourant à des photos représentatives des écoles provinciales), les supports de communication de la Province de Hainaut et de Hainaut Enseignement sous toute forme et tous supports connus à ce jour, intégralement ou par extraits pour :

- le Mad(e) in Hainaut « papier » et Express,
- la Newsletter externe de la Province de Hainaut,
- les Sites web des écoles (etudierenhainaut.be),
- les Réseaux sociaux officiels des établissements d'enseignement provincial et de la Province de Hainaut (Facebook, Instagram...),
- le site internet de la Province de Hainaut (www.hainaut.be).

Conformément au Règlement général sur la protection des données, il a semblé opportun à la DGEH de mettre en place un formulaire d'autorisation spécifique au projet que vous devrez faire signer en trois exemplaires par les élèves/étudiants majeurs, par les représentants des élèves mineurs, dans certains cas par les élèves mineurs eux-mêmes (voir nouvelle source ADP : www.je.decide.be) et par votre institution. Vous trouverez ce formulaire en pièces jointes.

Il conviendra de verser un exemplaire dans le dossier de l'élève/étudiant, d'en remettre un aux tuteurs des élèves mineurs ou aux étudiants majeurs. Votre établissement pourra conserver le troisième exemplaire au nom de la Province de Hainaut.

W W W . H A I N A U T . B E

Direction Générale des Enseignements

Avenue Général de Gaulle, 102 - 7000 MONS | Tél. : 065 382 619 - 382 609 - Fax. : 065 382 607
www.hainaut.be

Ce document d'autorisation doit être accompagné d'une politique de confidentialité relative au traitement des données à caractère personnel. Celle-ci vous sera envoyée par mail par Sylvie Steenhout, pour la DGR Centre, et Emilie Loriaux, pour les autres DGR, d'ici peu.

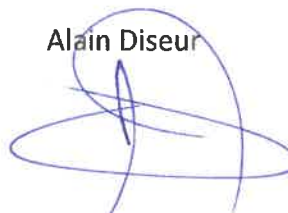
Cette politique de confidentialité doit également être signée par les représentants légaux des élèves mineurs (voire par les élèves mineurs selon la capacité juridique et/ou la capacité de discernement. Dès lors, dès 12 ans, il est préférable d'appliquer le principe du double consentement : élève et représentants légaux. cfr : je décide.be) ou par les étudiants majeurs en trois exemplaires et doit rester annexée au document d'autorisation.

Outre cette circulaire, le Comité de direction Hainaut Enseignement prévoit d'organiser une séance de sensibilisation et d'information au sein de chaque direction régionale en présences des directions d'établissements.

Un document de consentement relatif aux tournages vidéos dans les établissements d'enseignement suivra prochainement sur cette même base.

Pour toutes questions relatives aux principes du RGPD, vous pouvez vous adresser au correspondant RGPD de la DGEH (sonia.angelini@hainaut.be).

Veillez croire, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Alain Diseur

Directeur Général

SHOOTING PHOTOS - AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRESENTATION DE PHOTOGRAPHIES



Je soussigné :

Nom :

Prénom :

Demeurant à :

Autorise le photographe mandaté par les services provinciaux, le Service Communication de la Province de Hainaut et la cellule communication Hainaut-Enseignement à me photographier.

Et à utiliser mon image pour une durée maximale de 10 ans (uniquement pour les photos où les personnes ne sont pas identifiables) et de 5 ans pour les autres. En référence à la privacy policy, en annexe, vous pouvez retirer votre consentement à n'importe quel moment sans que cela ne nuise aux traitements déjà opérés.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, je les autorise à reproduire, publier, diffuser et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement ou être cédées à d'autres services provinciaux, sous toute forme et tous supports connus à ce jour, intégralement ou par extraits pour :

- Mad(e) in Hainaut « papier » et Express
- La Newsletter externe de la Province de Hainaut
- Sites web des écoles (etudierenhainaut.be)
- Réseaux sociaux officiels des établissements d'enseignement provincial et de la Province de Hainaut (Facebook, Instagram...)
- Internet (www.hainaut.be)

Remarques :

.....

.....

.....

.....

.....

Ces photos ne seront pas utilisées à des fins commerciales

Ces photos sont destinées à constituer une banque d'images dont l'accès est sécurisé et uniquement utilisée par les services provinciaux.

Les photographes cèdent leurs droits aux services provinciaux et s'engagent à ne pas utiliser les photos en dehors des services provinciaux et de leurs fonctions d'agents provinciaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif de chaque parution des photographies sur simple demande. Il encouragera ses partenaires à faire de même et mettra en oeuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

***Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.
Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.***

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit belge.

Signatures précédées du nom et prénom :
EN TROIS EXEMPLAIRES ET DE BONNE FOI.

Nom

Prénom

Fait à

le

Signature

Pour l'institution

.....

.....

.....

.....

.....

**SHOOTING PHOTOS - AUTORISATION
DE REPRODUCTION ET DE REPRESENTATION DE PHOTOGRAPHIES**



Je soussigné :

1. Nom :

Prénom :

Demeurant à :

2. Nom :

Prénom :

Demeurant à :

Autorise le photographe mandaté par les services provinciaux, le Service Communication de la Province de Hainaut et la cellule communication Hainaut-Enseignement à photographier mon enfant mineur dont les prénom et nom sont

Et à utiliser son image pour une durée maximale de 10 ans (uniquement pour les photos où les personnes ne sont pas identifiables) et de 5 ans pour les autres. En référence à la privacy policy, en annexe, vous pouvez retirer votre consentement à n'importe quel moment sans que cela ne nuise aux traitements déjà opérés.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, je les autorise à reproduire, publier, diffuser et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement ou être cédées à d'autres services provinciaux, sous toute forme et tous supports connus et à ce jour, intégralement ou par extraits pour :

- Mad(e) in Hainaut « papier » et Express
- La Newsletter externe de la Province de Hainaut
- Sites web des écoles (etudierenhainaut.be)
- Réseaux sociaux officiels des établissements d'enseignement provincial et de la Province de Hainaut (Facebook, Instagram...)
- Internet (www.hainaut.be)

Remarques :

.....

Ces photos ne seront pas utilisées à des fins commerciales
 Ces photos sont destinées à constituer une banque d'images dont l'accès est sécurisé et uniquement utilisée par les services provinciaux.

Les photographes cèdent leurs droits aux services provinciaux et s'engagent à ne pas utiliser les photos en dehors des services provinciaux et de leurs fonctions d'agents provinciaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif de chaque parution des photographies sur simple demande. Il encouragera ses partenaires à faire de même et mettra en oeuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

***Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.
 Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.***

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit belge.

Signatures précédées du nom et prénom :
 EN TROIS EXEMPLAIRES ET DE BONNE FOI.

Nom

Prénom

Fait à

le

Signature

Nom

Prénom

Fait à

le

Signature

L'élève mineur

Signature

Pour l'institution

Signature